

BILAN DE COMPÉTENCES

PUBLIC
Tous publics
Aucun prérequis

OBJECTIFS

« le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

Art. L. 6314-4 du Code du travail

MODALITÉS

La démarche comprend 24 heures réparties sur 2 à 3 mois
14 heures d'entretien en 7 rendez-vous de 2 heures
1 heure d'entretien 6 mois après la remise de la synthèse
9 heures de travail personnel individuel

Tarif :
1 800 €
Financement CPF

Me contacter pour en discuter ne vous engage à rien ;)

Délai ?

Le délai pour la mise en place d'une formation est habituellement de 8 jours ouvrés (en moyenne) et de 11 jours minimum concernant une formation CPF (les conditions générales de MonCompteFormation s'appliquent dans ce cas).



PROGRAMME

PHASE PRELIMINAIRE : L'ENTRETIEN PREALABLE

Analyse de la demande du bénéficiaire
Information sur la méthode et les outils de travail
Définition des objectifs
Construction de l'alliance de travail ainsi que sa contractualisation

PHASE D'INVESTIGATION

- a) Analyse de l'itinéraire professionnel et des compétences acquises
- b) Analyse de la personnalité, des motivations et des valeurs
- c) Construction des projets d'évolution

PHASE DE CONCLUSION

Synthèse des résultats de la phase d'investigation
Validation des projets professionnels étudiés
Définition d'une stratégie et d'un plan d'action concret avec les différentes étapes
Finalisation ensemble de la synthèse du bilan de compétences

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Tests de personnalité et questionnaires d'auto-évaluation
Enquêtes métiers
Fiches métiers et référentiels de compétences afin de repérer les compétences mobilisables sur les projets
Un document de synthèse de la démarche de bilan, des projets envisagés et du plan d'action est élaboré en fin de parcours.

Des besoins spécifiques ?
Parlons-en !



Ipséité
Enregistré sous le numéro
117566444875.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.